

2023:05:01
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois de mai 2023 à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Léa Tremblay, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absente : Éliane Girard, conseillère

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Procès-verbal du 3 avril
 - 3.2. Procès-verbal du 17 avril

4. Lecture et adoption des comptes d'avril 2023
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Chevaliers de Colomb de Petit-Saguenay : demande de commandite
 - 5.2. Émile David : demande de modification d'un lampadaire
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. Laurier Gagné : remboursement des taxes lors de la vente du camion
 - 6.2. MRC du Fjord-du-Saguenay : signature de l'entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre de la municipalité de Petit-Saguenay
 - 6.3. MRC du Fjord-du-Saguenay : signature du bail par emphytéose relatif à l'opération de l'écocentre de la municipalité de Petit-Saguenay
 - 6.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : mise à jour du rôle d'évaluation 2022-2023-2024
 - 6.5. MRC du Fjord-du-Saguenay : mise à jour du rôle d'évaluation 2022-2023-2024
 - 6.6. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande de soutien financier pour le bureau d'information touristique
 - 6.7. Emploi d'été Canada 2023 : embauche de Mathieu Pelletier au poste d'ouvrier à l'entretien de terrains
 - 6.8. Emploi d'été Canada 2023 : embauche de Henri Koops au poste de préposé à l'information touristique
 - 6.9. CITAM : renouvellement de l'entente pour le système d'alerte au citoyen pour une période de 5 ans
 - 6.10. Dépôt des états financiers trimestriels
 - 6.11. Règlement # 23-391 : emprunt temporaire à la caisse Desjardins La Baie/Bas-Saguenay
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Planification des travaux voirie 2023 : adoption
 - 7.2. WSP : révision des coûts pour le support technique et la surveillance de chantier pour les travaux prévus au tronçon I023
 - 7.3. DC Com : remplacement des pompes et réparation du panneau de contrôle au poste de pompage P-3
 - 7.4. Compteurs d'eau : adoption de la liste des adresses pour l'installation des compteurs d'eau
 - 7.5. SPI santé sécurité : renouvellement d'équipements de sécurité
 - 7.6. Programme d'aide à la voirie locale : demande d'aide financière au volet PPA
 - 7.7. Audit des bâtiments en gestion d'actifs : acceptation de la soumission de GID Experts
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Chiasson Thomas Arpenteurs-géomètres : projet de remplacement cadastral
 - 8.2. Laberge-Guérin Arpenteur: lotissement des lots de Solifor Charlevoix-Saguenay
 - 8.3. Défi pissenlit 2023 : résolution
 - 8.4. SADC du Fjord : dépôt d'une demande de subvention pour la mise à jour du concept architectural pour le projet de logement abordable
9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1. Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord : dépôt des états financiers
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. PÉRIODE QUESTION
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2023:05:126 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2023:05:127 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 AVRIL 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**3.2 2023:05:128 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 avril 2023 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

4. 2023:05:129 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **24 633.68 \$** pour l'année financière **2023**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Éliane Girard.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

QUE Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2023:05:130 COMMANDITE BRUNCH CHEVALIER DE COLOMB 60 \$

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Petit-Saguenay organisent un brunch au Centre des Loisirs de Petit-Saguenay (Aréna Roberto Lavoie), le 23 avril 2023 pour toute la population du Bas-Saguenay et des environs

CONSIDÉRANT que le but est d'amasser de l'argent pour venir en aide à notre église et à nos jeunes dans le besoin en leur permettant de participer à différentes activités de loisirs (jeux, sorties, soccer, etc.)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 60 \$ aux Chevaliers de Colomb de Petit-Saguenay Saguenay pour l'organisation de cette activité (Ch. 7008).

5.2 2023:05:131 MODIFICATION LUMIÈRE DE RUE AU 232 ROUTE 170

CONSIDÉRANT que monsieur Émile David, propriétaire du 232 route 170, demande à municipalité de retirer ou réorienter sa lumière de rue qui illumine trop sa résidence pendant la nuit;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de faire réorienter la lumière de rue du 232 route 170 et les travaux seront réalisés en même temps que d'autres réparations d'éclairage public pour limiter les coûts.

6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

**6.1 2023:05:132 REMBOURSEMENT TVQ VENTE DU CAMION GMC 2006
249.38 \$ LAURIER GAGNÉ**

CONSIDÉRANT que la municipalité a vendu à Laurier Gagné sa camionnette GMC 2006 à l'automne 2022 et lui avait chargé la TPS et la TVQ;

CONSIDÉRANT que lors du transfert du véhicule, la SAAQ lui a rechargé le montant de la TVQ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de rembourser à Laurier Gagné le montant de la TVQ de 249.38 \$ qu'il a payé en double (Ch. 7012).

**6.2 2023:05:133 AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE
INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À
L'ÉCOCENTRE AVEC LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que le 11 avril 2017, la MRC, par le Règlement numéro 17-370, s'est déclarée compétente relativement à la totalité du domaine de la gestion des matières résiduelles, incluant, mais

sans s'y limiter la gestion des écocentres et les points de dépôts municipaux ainsi que la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur et ceux à venir;

CONSIDÉRANT que depuis, la MRC assure l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite mettre en place un réseau d'écocentres sur l'ensemble de son territoire, notamment, afin de permettre un service plus uniforme;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite que la Municipalité se charge de l'opération de l'écocentre présent sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte de mettre en place ce service et de le rendre également disponible aux citoyens des municipalités locales concernées;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent convenir des modalités relatives à la fourniture de ce service d'écocentre par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Philôme La France, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale de services relative à l'opération de l'écocentre de la municipalité de Petit-Saguenay avec la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**6.3 2023:05:134 AUTORISATION SIGNATURE BAIL PAR EMPHYTÉOSE DU
TERRAIN DE L'ÉCOCENTRE AVEC LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que le 11 avril 2017, la MRC, par le Règlement numéro 17-370, s'est déclarée compétente relativement à la totalité du domaine de la gestion des matières résiduelles, incluant, mais sans s'y limiter la gestion des écocentres et les points de dépôts municipaux ainsi que la mise en œuvre et le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur et ceux à venir;

CONSIDÉRANT que depuis, la MRC assure l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite mettre en place un réseau d'écocentres sur l'ensemble de son territoire, notamment, afin de permettre un service plus uniforme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay accepte de mettre en place ce service sur le terrain de l'hôtel de ville et du garage municipal (lot 6 261 079);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de céder par emphytéose la partie du terrain qui servira à l'écocentre, pour que la MRC du Fjord-du-Saguenay en devienne propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal autorise le maire, M. Philôme La France, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, la cession en emphytéose à la MRC du Fjord-du-Saguenay d'une partie du lot 6 261 079 pour l'aménagement d'un écocentre.
- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à respecter ses obligations décrites dans l'acte de cession.

**6.4 2023:05:135 APPROBATION 107 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 107 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour des montants de 13 712.74 \$ pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 107 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2022-2023-2024 pour une variation totale de **-52 300\$**.

Rôle d'évaluation 2022-2023-2024

104 certificats d'évaluation # 22-1020 au 22-1123

3 certificats d'évaluation # 23-001 au 23-003

Évaluation au 15-12-2022 =	54 348 000 \$
Variation =	-52 300 \$
Évaluation au 08-02-2023 =	54 295 700 \$

Droits de mutation à percevoir : 13 712.74 \$

Remboursement de taxes :

Aucun

**6.5 2023:05:136 APPROBATION 13 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 13 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour des montants de 2 493.50 \$ pour l'année 2022 et de 57.50 \$ pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 13 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2022-2023-2024 pour une variation totale de **-27 000\$**.

Rôle d'évaluation 2022-2023-2024

7 certificats d'évaluation # 22-1124 au 22-1130

6 certificats d'évaluation # 23-004 au 23-009

Évaluation au 08-02-2023 =	54 295 700 \$
Variation =	-27 000 \$
Évaluation au 15-02-2023 =	54 268 700 \$

Droits de mutation à percevoir : 2 551.00 \$

Remboursement de taxes :

Aucun

**6.6 2023:05:137 DEMANDE FINANCEMENT 2023 DES OPÉRATIONS DU
BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE PETIT-
SAGUENAY DÉPOSÉE À LA MRC DU FJORD**

CONSIDÉRANT que le bureau d'information touristique de Petit-Saguenay a été reconnu à titre de porte d'entrée régionale de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean sur la route 170 en provenance de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les organismes régionaux : l'ATR, Promotion Saguenay et la MRC du Fjord du Saguenay ont travaillé de concert avec les autorités locales de Petit-Saguenay afin d'organiser adéquatement les services d'informations touristiques à la porte d'entrée régionale de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le service d'information touristique aux portes d'entrée de la région doit s'étendre sur une période d'au moins six mois;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de l'information touristique est régionale et que la municipalité de Petit-Saguenay n'a pas à assumer seule les coûts reliés à cette opération;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une responsabilité collective qui revient à l'ensemble des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay renouvelle sa demande d'aide financière au montant de 20 000 \$ au conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour l'opération du bureau d'information touristique de Petit-Saguenay lors de la saison estivale 2023, dont le budget d'exploitation est de 30 000 \$ annuellement.

**6.7 2023:05:138 EMBAUCHE ÉTUDIANT ENTRETIEN DES TERRAINS
ÉTÉ 2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation en date du 20 avril 2023, de Mme Mélanie Verreault d'Emploi et développement social Canada, d'une contribution financière de 2136.40 \$ dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, pour l'embauche d'un étudiant pour une période de huit (8) semaines à 35 h/semaine, à titre d'ouvrier jardinier à l'entretien des terrains;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'embaucher Mathieu Pelletier pour la saison estivale, à titre d'ouvrier jardinier à l'entretien des terrains comme employé étudiant, pour 35h/semaine au taux horaire de 16.25 \$ plus 4 % de vacances, pour une période de 8 semaines débutant le 18 juin 2023.

QU' Emploi d'été Canada (EÉC) remboursera 50 % du taux horaire minimum (7.63 \$), tous les frais généraux sont à la charge de la municipalité.

**6.8 2023:05:139 EMBAUCHE ÉTUDIANTE INFORMATION TOURISTIQUE
ÉTÉ 2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation en date du 20 avril 2023, de Mme Mélanie Verreault d'Emploi et développement social Canada, d'une contribution financière de 2136.40 \$ dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, pour l'embauche d'un étudiant pour une période de huit (8) semaines à 35 h/semaine à titre de préposé de bureau d'information touristique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'embaucher Henri Koops pour la saison estivale, à titre de préposé de bureau d'information touristique comme employé étudiant, pour 35h/semaine au taux horaire de 16.25 \$ plus 4 % de vacances, pour une période de 8 semaines débutant le 18 juin 2022.

QU' Emploi d'été Canada (EÉC) remboursera 50 % du taux horaire minimum (7.63 \$), tous les frais généraux sont à la charge de la municipalité.

6.9 2023:05:140 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE SYSTÈME D'ALERTE AU CITOYEN 5 ANS – CITAM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de contrat pour le système d'alerte aux citoyens avec CITAM pour une durée de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte de renouveler le contrat du système d'alerte aux citoyens avec CITAM pour une durée de 5 ans à partir du 6 mai 2023, selon les nouvelles conditions suivantes :

1. La population par municipalité est ajustée.
2. Le prix per capita passe de 0.21\$ au lieu de 0.15\$ (pour les municipalités dont le coût annuel est de moins de 200\$, nous arrondissons maintenant par tranche de 50\$)
3. L'envoi courriel est maintenant de 0.03\$ au lieu de 0.02\$
4. L'indexation annuelle est de 3% au lieu de 2%
5. Le prix pour un déclenchement par l'un de nos agents est maintenant 110\$.

QUE le conseil municipal autorise Lisa Houde, directrice générale greffière-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité, et de procéder aux versements annuels.

6.10 DÉPÔT RAPPORT REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTRIEL

Le maire M. Philôme, La France, dépose au conseil municipal les résultats trimestriels (du 1^{er} janvier au 31 mars 2023) des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, tel que prescrit par l'article 176.3 du Code municipal.

**6.11 2023:05:141 DEMANDE PRÊT TEMPORAIRE DE 711 000 \$
RÈGLEMENT 23-391 CAISSE DES JARDINS LA BAIE--BAS--
SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a adopté en date du 17 avril 2023 un règlement d'emprunt portant le numéro 23-391 décrétant une dépense de 746 406 \$ et un emprunt du même montant pour effectuer le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sous un tronçon de la route 170;

CONSIÉRANT que la Direction générale des finances municipales et des programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement le 17 mai 2023 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 711 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, à faire la demande d'un prêt temporaire de 711 000 \$ au compte 70124 à la Caisse Desjardins de La Baie--Bas-Saguenay, et ce, pour une période d'un (1) an dans le but de financer le règlement d'emprunt No 23-391 de la municipalité de Petit-Saguenay.

QUE le maire, M. Philôme La France, et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à cette fin.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS

7.1 2023:05:142 PLANIFICATION TRAVAUX VOIRIE LOCALE 2023

CONSIDÉRANT que la commission de la Sécurité publique, infrastructures et services publics a préparé une planification des travaux de voirie locale qui seront réalisés en 2023 à partir du budget municipal et Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte la planification suivante pour 2023 :

Vieux chemin Saint-Louis	Rechargement du chemin et fossés sur 1 km	20 000 \$
Chemin des îles	Asphalte recyclée sur 500 mètres + fossés	20 000 \$
Chemin des îles	Réfection du fossé à l'entrée du chemin	10 000 \$
Chemin des Gaudreault	Pavage sur 160 m	20 000 \$
Divers chemins	Réparation à l'asphalte chaude/froide	10 000 \$
Divers chemins	Travaux divers	12 000 \$
TOTAL		92 000 \$

QUE la source de financement sera la suivante :

PPA-CE / PPA-ES	40 000 \$
Budget de voirie	52 000 \$
Total :	92 000 \$

QUE la programmation des travaux pourra être modifiée en fonction du montant réel qu'elle recevra du Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA.

**7.2 2023:05:143 RÉVISION DES COÛTS POUR SUPPORT TECHNIQUE
TRAVAUX DU TRONÇON I023 - WSP**

CONSIDÉRANT que la municipalité avait accordé en 2020 (résolution 2020:09:196) un contrat à la firme WSP pour la surveillance des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc sur les tronçons I010, I023 et I045 dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas réalisé ces travaux, mais a décidé de réaliser le tronçon I023 avec le programme de la TECQ 2019-2023 dans le volet de mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que WSP a transmis une révision de sa soumission pour le support technique et la surveillance des travaux du tronçon I023 uniquement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte la révision de la soumission de WSP pour effectuer le support technique et la surveillance de chantier du tronçon I023 au montant de 36 800. \$ plus les taxes;

QUE cette dépense sera puisée à même le programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2019-2023 et le règlement d'emprunt 23-391.

**7.3 2023:05:144 DC COM REMPLACEMENT DES 2 POMPES AU POSTE DE
POMPAGE P3 (EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT)**

CONSIDÉRANT que les deux pompes du poste de la station de pompage des eaux usées située sur la rue Eugène-Morin sont à remplacer;

CONSIDÉRANT que ces pompes doivent être remplacées pour éviter un débordement d'eaux usées dans la rivière Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le panneau de contrôles des pompes doit aussi être remplacé puisqu'il a été endommagé au cours des années;

CONSIDÉRANT que DC COM offre ses services pour fournir 2 nouvelles pompes au coût de 21 692 \$ plus taxes et remplacer le panneau de contrôle au coût de 12 865 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte la soumission de DC COM au montant total de 34 557.00 \$ plus taxes pour l'acquisition de deux pompes à la station de pompage P3 et pour refaire le panneau de contrôle.

QUE la municipalité emprunte un montant de 36 280.53 \$ incluant la récupération des taxes au Fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans selon le tableau suivant :

2024	:	7 256.11 \$
2025	:	7 256.11 \$
2026	:	7 256.11 \$
2027	:	7 256.10 \$
2028	:	7 256.10 \$
Total	:	36 280.53 \$

7.4 2023:05:145 ADOPTION LISTE DES ADRESSES POUR INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (MAMH) nous oblige l'installation de 32 compteurs d'eau potable, sois, 30 dans des habitations unifamiliales et 2 dans des commerces;

CONSIDÉRANT que le conseil a choisi de tirer au sort les adresses où seront installés les compteurs;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte la liste suivante où seront installés les compteurs d'eau :

27 rue Dumas
40 rue Dumas
56 rue Dumas
73 rue Dumas
91 rue Dumas
107 rue Dumas
121 rue Dumas
137 Rue Dumas

54 rue du Pré
73 rue du Pré

15 rue Tremblay
28 rue Tremblay
57 rue Tremblay
76 rue Tremblay
103 rue Tremblay

22 rue William-Houde
10 rue William-Houde

31 rue du Quai
14 rue du Quai
9 rue de la Montagne
33 rue de la montagne

10 Eugène- Morin
17 rue Eugène-Morin
38 rue Eugène-Morin
30 rue Eugène-Morin

63 rue de la Falaise
79 rue de la Falaise

12 rue de la rivière

13 rue du Collège

12 rue de la coopération

Commerces :

37 rue Dumas
60 rue Dumas

7.5 2023:05:146 REMPLACEMENT TRÉPIED DE SAUVETAGE EN ESPACE CLOS – SPI SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le système de trépied de sauvetage en espace clos de la municipalité puisqu'il ne répond plus aux normes de CNESST;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat chez SPI Sécurité d'un nouveau trépied de sauvetage en espace clos au coût de 395.72 \$ plus taxes et 50 pieds de câble galvanisé au coût de 2,983.98 \$ plus taxes.

7.6 2023:05:147 DEMANDE SUBVENTION MINISTRE DES TRANSPORTS PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PPA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire effectuer en 2023 des travaux de réfection et d'amélioration de ses chemins municipaux qui ont besoin de plus de 1 000 000 \$ d'investissement au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que ces travaux faciliteront et amélioreront l'entretien, la sécurité et le confort des résidents et autres usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministre des Transports, une subvention d'un montant de 75 000 \$ pour l'année 2023 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration, afin de pouvoir effectuer des travaux de réfection et d'amélioration dans ses chemins municipaux suivants:

- Eugène-Morin
- Chemin Saint-Étienne
- Chemin des îles
- Chemin Saint-Louis
- Chemin Ovila-Lavoie
- Chemin des Gaudreault
- Rue du Quai
- Chemin des chutes

QUE copie de cette résolution soit expédiée à M. François Tremblay, député de Dubuc.

7.7 2023:05:148 OCTROI DE CONTRAT POUR LA CRÉATION D'UN TABLEAU DE BORD DANS LE CADRE DU PROJET DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 50 000 \$ obtenu dans la cadre du programme des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT la pertinence d'accorder un contrat à une firme externe pour la réalisation l'audit des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la demande de proposition de service préparée par la MRC du Fjord pour le groupe constitué des municipalités de Saint-Félix d'Otis, Rivière-Éternité, Petit Saguenay et Ferland-et-Boilleau'

CONSIDÉRANT que les propositions obtenues selon le tableau suivant;

Consultant	GID Experts	Planifika	TB Maestro
Total contrat	34 282.35 \$	61 297.00 \$	91 250.00 \$
Ferland-et-Boilleau	3 418.30 \$	10 360.00 \$	15 250.00 \$
Saint-Félix-d'Otis	13 465.55 \$	25 148.00 \$	30 250.00 \$
Rivière-Éternité	6 067.00 \$	8 696.00 \$	17 750.00 \$
Petit-Saguenay	11 331.50 \$	17 093.00 \$	28 000.00 \$

CONSIDÉRANT que la recommandation de l'ensemble des directeurs généraux des municipalités participant au projet de gestion des actifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme GID Expert telle que présentée, au montant de 11 331.50 \$.

QUE Lisa Houde, directrice générale et greffière-trésorière, est autorisée à signer les documents.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2023:05:149 REMPLACEMENT DES LOTS 6 261 480 ET 6 261 453 (LIANE PELLETIER) DÉPÔT AU CADASTRE

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, ont soumis un projet de remplacement des lots 6 261 480 et 6 261 453 dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de Mme Liane Pelletier;

CONSIDÉRANT le conseil municipal juge le projet de remplacement de lots conforme aux objectifs du plan directeur d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux règlements de zonage et de lotissement et approuve son dépôt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard

APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés, pour le remplacement des lots 6 261 480 et 6 261 453, **afin de créer les lots 6 572 787 et 6 572 788** dans la circonscription foncière de Chicoutimi, et autorise son dépôt à la direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

8.2 2023:05:150 REMPLACEMENT DES LOTS 6 261 497 ET 6 261 498 (GESTION SOLIFOR) DÉPÔT AU CADASTRE

CONSIDÉRANT que Laberge Guérin Arpenteurs-Géomètres ont soumis un projet de remplacement des lots 6 261 497 et 6 261 498 dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de Solifor Charlevoix-Saguenay;

CONSIDÉRANT le conseil municipal juge le projet de remplacement de lots conforme aux objectifs du plan directeur d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux règlements de zonage et de lotissement et approuve son dépôt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard

APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande de Laberge Guérin Arpenteurs-Géomètres pour le remplacement des lots 6 261 497 et 6 261 498, **afin de créer les lots 6 569 166 à 6 569 206 ainsi que 6 570 927 et 6 570 928** dans la circonscription foncière de Chicoutimi, et autorise son dépôt à la direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

8.3 2023:05:151 PARTICIPATION À LA 3^e ÉDITION DU DÉFI PISSENLITS

CONSIDÉRANT que la participation au Défi Pissenlit a été un succès dans notre municipalité en 2022;

CONSIDÉRANT que pour cette troisième (3^e) édition, la municipalité de Petit-Saguenay souhaite rejoindre plus de citoyens et les inviter à laisser pousser leur pelouse quelques jours, même quelques semaines, au lieu de se dépêcher à tondre afin de fournir un garde-manger aux pollinisateurs;

CONSIDÉRANT que ce mouvement a pour but de sensibiliser la population à l'apport vital des abeilles et des insectes pollinisateurs à notre société durant tout le mois de mai, car 35% de ce que nous mangeons dépend des insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a adopté dans sa politique de développement durable, l'objectif 2.1, qui est d'assurer la vitalité de la biodiversité et le respect de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay autorise la participation de la municipalité au Défi Pissenlit afin d'encourager les citoyens à ne pas tondre leur gazon trop rapidement, surtout en mai, afin de fournir avec les pissenlits, la nourriture aux insectes pollinisateurs.

8.4 2023:05:152 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE À LA SADC – MISE À JOUR CONCEPT ARCHITECTURAL PROJET LOGEMENTS ABORDABLES

CONSIDÉRANT que Petit-Saguenay est frappé de plein fouet depuis quelques années par la crise du logement et qu'afin de répondre aux besoins du milieu, la municipalité de Petit-Saguenay souhaite donc construire un édifice à logements d'une dizaine d'unités.

CONSIDÉRANT que ces logements devront être abordables et conçus dans une perspective de développement durable et qu'il y a lieu de réaliser un concept d'avant-projet;

CONSIDÉRANT que la firme Pôle Architecture offre leurs services pour réaliser le mandat pour un montant de 13 250 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la municipalité désire déposer une aide financière à la SADC du Fjord dans le programme Mesure d'Interventions Locales (MIL), afin de réaliser la mise à jour du concept architectural.

CONSIDÉRANT que la municipalité complètera le financement à même son budget de développement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande une aide financière de 8000 \$ à la SADC du Fjord pour défrayer une partie des coûts de la mise à jour du concept architectural du projet de logements abordables.

QUE la municipalité s'engage à défrayer sa partie des coûts pour un montant de 5 250.00 \$ avant les taxes.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 RÉGIE INCENDIE – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Le conseil municipal prend connaissance des états financiers 2022 déposés par la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord et le maire en explique les résultats;

9.2 CORRESPONDANCES

Eurofins

Transmettant les Certificats d'analyses des eaux usées et d'eau potable du mois

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé de versement pour la période de février 2023 au montant de 315.34 \$

Ministère des Ressources naturelles

Transmettant une révision de la rénovation cadastrale pour les lots 6 261 292, 6 262 093 et 6 262 381

CPTAQ

Transmettant la décision de la demande de Raymond Bellerose autorisant l'aliénation et l'utilisation pour des fins autre que l'agriculture pour le tracé du chemin de Lile-Saint-Louis.

Ministère de l'Environnement

Transmettant les nouvelles exigences réglementaires aux fournisseurs de services en matière de récupération et de valorisation de certains produits qui sont entrées en vigueur depuis septembre 2022

Mitacs

Accordant un montant supplémentaire de 15 000 \$ pour la prolongation du stage de Juliette Carpentier du 15 mars au 14 juillet 2023.

Ministère des Affaires municipales

Confirmant que le règlement 22-449 de la MRC du Fjord révisant le schéma d'aménagement pour le projet de Solifor à L'Anse au Cheval est conforme aux orientations gouvernementales

Ministère des Transports

Transmettant un avis de dépôt de 42 623.04 \$ le 2 mai pour le remboursement du règlement RIRL chemin Saint-Étienne

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2023:05:129 – 2023:05:130 - 2023:05:132 – 2023:05:138 – 2023:05:139 – 2023:05:140 – 2023:05:143– 2023:05:144 – 2023:05:146 – 2023:05:148.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
greffière-trésorière et
Directrice générale

2023:05:15
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 15^e jour du mois de mai 2023, à 18h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Léa Tremblay, conseillère
Éliane Girard, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Alain Simard, conseiller
Alain Boudreault, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS**
 - 3.1. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande de financement pour l'acquisition de matériels et d'équipements pour les tests d'ajustement de la protection respiratoire.
4. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 4.1. SAHO : attribution de contrat pour l'aménagement du cœur du village
 - 4.2. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande d'aide financière au PSPS pour le réaménagement du cœur du village
 - 4.3. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande d'aide financière à l'entente de vitalisation pour le réaménagement du cœur du village
 - 4.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande d'aide financière au PSPS pour la planification de l'écoquartier
 - 4.5. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande d'aide financière au PSPS pour la mobilisation dans le cadre des activités de développement
 - 4.6. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande d'aide financière au PSPS pour la révision du concept de logements abordables
 - 4.7. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande d'aide financière à l'entente de vitalisation pour les activités culturelles

- 4.8. Cautiion des devoirs et obligations de la Corporation de Mise en Valeur de la Forêt du Bas-Saguenay pour le contrat d'aménagement forestier des terres publiques intramunicipales
- 4.9. Signature du contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales par M. Hervé Simard
5. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2023:05:154 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Éliane Girard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

**3.1 2023:05:155 ACQUISITION DE MATÉRIELS ET DES ÉQUIPEMENTS
POUR LES TESTS D'AJUSTEMENT DE LA PROTECTION
RESPIRATOIRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de de Bégin, Ferland-et-Boilleau, L'Anse-Saint-Jean, Larouche, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-D'Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et des Sainte-Rose-du-Nord désirent présenter un projet de protection respiratoire visant à assurer les tests d'ajustement des masques respiratoires dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente intermunicipale pour les tests d'ajustement de la protection respiratoire des employés municipaux et des pompiers soumis au conseil pour approbation

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et Villes (RJRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27,1), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but commun, selon le paragraphe 4, de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à participer au projet de protection respiratoire et à assumer une partie des coûts;
- QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière nécessaire à la réalisation de ce projet;
- QUE** Le conseil nomme la Ville de Saint-Honoré organisme responsable du projet;
- QUE** le conseil approuve l'entente intermunicipale pour les tests d'ajustement de la protection respiratoire des employés municipaux et des pompiers, tel que soumis au conseil

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 2023:05:156 ATTRIBUTION CONTRAT TRAVAUX AMÉNAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE (SAHO CONSTRUCTION INC.)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a adopté en date du 13 juin 2022 un règlement d'emprunt portant le numéro 22-374 décrétant l'exécution de travaux pour le projet au cœur du village pour un montant de 3 000 533 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans, qui a été approuvé par le MAMH le 20 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs confirmations d'aide financière totalisant 2 835 000\$ de subvention en date du 15 mai 2023 pour le projet de l'aménagement du cœur du village;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux est paru sur le site du SEAO en date du 5 avril 2023, comme prescrit par le MAMH.

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé selon les règles prescrites de l'article 935 du Code municipal, et a reçu les soumissions suivantes :

SAHO Construction inc.	3 094 107.00 \$
Les Construction CR (9042-5976 Qc inc.)	3 113 995.32 \$
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.)	3 358 601.40 \$
Construction Rock Dufour inc.	3 371 078.55 \$

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la Municipalité de Petit-Saguenay retient les services de SAHO Construction inc. au montant de 3 094 107.00 \$ excluant les

taxes, pour effectuer des travaux d'aménagement du cœur du village.

QUE l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.

QUE la dépense sera puisée à même le règlement d'emprunt 22-374.

**4.2 2023:05:157 PRÉSENTATION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PSPTS
MRC DU FJORD POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT la municipalité désire présenter une demande d'aide financière de 80 000 \$ pour le projet de réaménagement du cœur du village;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay présente ladite demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2023 – volet local.

QUE le conseil municipal mandate Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour déposer et signer ladite demande, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

QUE La municipalité de Petit-Saguenay s'engage à s'acquitter de la mise de fonds du milieu d'au moins 10 % du total des dépenses admissibles.

**4.3 2023:05:158 PRÉSENTATION DEMANDE AIDE FINANCIÈRE MRC
FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) POUR
RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place un Fonds régions et ruralité (FRR) accordant des aides financières réservées aux municipalités en situation de dévitalisation, dont fait partie la municipalité de Petit-Saguenay

CONSIDÉRANT que les objectifs sont d'encourager la mobilisation des administrations municipales afin de faire face aux défis particuliers de vitalisation et d'améliorer les services ou les équipements pour la population par la réalisation de projets probants, notamment sur les plans économique, social, touristique et culturel.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire présenter une aide financière dans ce fonds pour le réaménagement du cœur du village qui

permettra de développer un espace public sécuritaire, convivial et intergénérationnel à Petit-Saguenay qui soutienne le dynamisme du noyau villageois;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay présente une demande d'aide financière de **100 000 \$** au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour le réaménagement du cœur du village.
- QUE** Madame Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, est autorisée à signer tout engagement relié à cette demande;

4.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande d'aide financière au PSPS pour la planification de l'écoquartier

Item retiré de l'ordre du jour, résolution déjà passée (2023:03:44a)

4.5. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande d'aide financière au PSPS pour la mobilisation dans le cadre des activités de développement

Item retiré de l'ordre du jour, résolution déjà passée (2023:03:44b)

**4.6 2023:05:161 PRÉSENTATION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PSPS
MRC DU FJORD POUR LA RÉVISION DU CONCEPT DE
LOGEMENTS ABORDABLES**

- CONSIDÉRANT** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- CONSIDÉRANT** la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;
- CONSIDÉRANT** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière de 4 510 \$ pour la révision du concept architectural pour la construction de logements abordables;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay présente ladite demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2023 – volet local.

QUE le conseil municipal mandate Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour déposer et signer ladite demande, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

QUE La municipalité de Petit-Saguenay s'engage à s'acquitter de la mise de fonds du milieu d'au moins 10 % du total des dépenses admissibles.

4.7 2023:05:162 APPUI PRÉSENTATION DEMANDE AIDE FINANCIÈRE DE L'OTJ À LA MRC - FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) POUR FESTIVAL VIRAGE 2023

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place un Fonds régions et ruralité (FRR) accordant des aides financières réservées aux municipalités en situation de dévitalisation, dont fait partie la municipalité de Petit-Saguenay

CONSIDÉRANT que les objectifs sont d'encourager la mobilisation des administrations municipales afin de faire face aux défis particuliers de vitalisation et d'améliorer les services ou les équipements pour la population par la réalisation de projets probants, notamment sur les plans économique, social, touristique et culturel.

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay désire présenter une aide financière dans ce fonds pour l'organisation d'un nouveau festival à Petit-Saguenay en 2023, soit le festival Virage : Fabrique d'idées les 18, 19 et 20 août. L'objectif est d'accueillir plus de 500 festivaliers pour la fin de semaine afin d'échanger sur la transition socio-écologique, dans une ambiance créative et festive;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Éliane Girard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie la demande d'aide financière de l'OTJ de Petit-Saguenay au montant de **15 000 \$**, au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour l'organisation du festival Virage 2023.

4.8 2023:05:163 CONTRAT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES / CAUTION

CONSIDÉRANT que la Corporation de Mise en Valeur de la Forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS) désire convenir d'un contrat d'aménagement forestier avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le contrat d'aménagement forestier exige que la municipalité se porte caution des devoirs et obligations de la Corporation de Mise en Valeur de la Forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS);

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de Mise en Valeur de la Forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS) à l'effet d'obtenir une résolution de la municipalité à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay se porte caution envers la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des devoirs et obligations de la Corporation de Mise en Valeur de la Forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS) dans le cadre du contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales.

**4.9 2023:05:164 CONTRAT D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SUR LES
TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES 2023-2026
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI) signé entre la Corporation de Mise en Valeur de la Forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS) et la MRC du Fjord-du-Saguenay vient à échéance le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le contrat permet notamment à la Corporation de Mise en Valeur de la Forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS) de générer un revenu par la récolte de bois sur les TPI, en contrepartie de payer les redevances associées à la récolte et de faire les travaux sylvicoles nécessaires au maintien de la possibilité forestière;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Mise en Valeur de la Forêt du Bas-Saguenay (CMVFBS), souhaite poursuivre son implication dans l'aménagement et la mise en valeur du territoire forestier de la municipalité des municipalités de Ferland-et Boilleau, Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE Monsieur Hervé Simard, Président, est autorisé à signer le contrat d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales 2023-2026, et tous les autres documents qui en découlent.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 43, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par la résolution 2023:05:156.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
greffière-trésorière et
Directrice générale